

Vitry PDC Délocalisation à Ivry

La CFDT impose davantage de contreparties

Jusqu'au bout des négociations, la CFDT aura dû batailler et menacer de ne pas signer l'accord local sur le régime de repos pour obtenir des contreparties à cette réorganisation.

Lors du second Comité Technique, les élus CFDT voteront à nouveau contre la réorganisation, la délocalisation à Ivry et les suppressions des 5 quartiers et des 8 positions de travail. Nous nous opposons aussi à la suppression des CHM, dont le réglage en hauteur permet une adaptation à la taille de l'agent, ce qui n'est plus le cas pour les casiers modulaires.

Nous signerons l'accord sur le régime de travail pour permettre le scénario avec 5 jours de repos sur une période de 12 semaines et faire barrage au scénario à 35 heures sèches sur 6 jours sans repos.

Nous ferons valider les engagements ci-dessous du Directeur d'établissement obtenus le 06 mars 2015 en bilatérale.

- **Pas de sécabilité du lundi et du mardi pendant 4 semaines soit un démarrage le 15 juin 2015.**
- **8 semaines de sécabilité programmées prévues cet été en juillet et août et rien d'autre. Les autres semaines prévues en fin d'année sont supprimées.**
- **5 promotions facteurs référents en 1.3 et 1 promotion facteur qualité à Ivry.**
- **Une prime de transfert de 250 euros pour tous les agents de Vitry. Même si c'est déjà mieux que les 150 euros attribués auparavant, pour la CFDT cette indemnité reste très insuffisante au regard de toutes les contraintes générées.**
- **La compensation de tous les dépassements horaires, soit payée en heures supplémentaires, soit compensée en jours de repos.**
- **Une commission de suivi se tiendra en octobre 2015. La CFDT se réserve la possibilité de la solliciter à tout moment en cas de difficulté de mise en œuvre.**

Tous ces engagements sont à faire respecter localement. Les représentants CFDT seront présents pour les faire appliquer.

Plus Nombreux, Plus forts, Rejoignez la CFDT